



**FRAIS DE DEPLACEMENT, RESTAURATION et
HEBERGEMENT / BAREME**

MANDATURE 2021-2026

Réf. Délibération N°AG2021/11/29/13 : Assemblée Générale d'Installation du 29 novembre 2021

Déplacement des membres dans le département des Alpes-Maritimes	Assemblée Générale	Pas de remboursement
	Commission ou réunions de travail occasionnelles	Pas de remboursement
	Réunions de bureau	Remboursement sur justificatifs des frais aux membres extérieurs à Nice (indemnités kilométriques + autoroute)
	Président de Commission ou de groupes de travail dans le cadre de leur réunion	Remboursement sur justificatifs (indemnités kilométriques + autoroute)
Déplacement des membres hors département des AM dans la région PACA	Pas d'ordre de mission formalisé	Remboursement frais sur justificatifs (indemnités kilométriques + autoroute) Incitation au covoiturage
Déplacement des membres hors région PACA	Ordre de mission signé du Président	Remboursement frais sur justificatifs (indemnités kilométriques + autoroute)

- ▶ L'organisation des déplacements est assurée par chaque direction, à défaut par le Cabinet du Président
- ▶ Les dossiers de remboursement des frais sont transmis à la Direction Finances par le Cabinet, après signature du Président
- ▶ Le Barème de remboursement des indemnités kilométriques est applicable conformément au barème fiscal en vigueur. Pour information, celui figurant dans le tableau ci-dessous disponible est celui applicable en 2021.
- ▶ Les références de coût en matière d'hôtellerie, de restauration pour les Membres Élus sont dans le tableau ci-après.

Le meilleur rapport qualité/prix doit être recherché, toutefois les dépenses, y compris petit déjeuner, ne devront pas excéder les plafonds suivants :

Pour les Membres Élus :

Nuitée et petit déjeuner

PARIS	300 Euros
PROVINCE	250 Euros
INTERNATIONAL	350 Euros

Frais de repas

Représentant de la CCINCA seul	35 Euros
Réception intervenants extérieurs invités par la CCI	60 Euros

Barème Indemnités kilométriques applicable 2021

(le barème des indemnités kilométriques est conforme au barème fiscal en vigueur)

Puissance administrative	Barème km
3 cv et moins	0,45
4 cv	0,52
5 cv	0,55
6cv	0,57
7cv et plus	0,60
Motos et scooters	0,52